



## Est-il possible de louer une maison à mon nom destinée aux fumeurs de chicha ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 13 janvier 2009

---

Est-il possible de louer une maison à mon nom afin de laisser tous les fumeurs de chicha en consommer et aussi boire du thé et autre boisson.

### Réponse :

Inviter des amis à fumer la chicha chez vous et leur offrir (gratuitement) du thé est tout à fait possible. Par contre, si vous comptez avoir une activité commerciale qui consisterait à faire payer les consommations de thé, de boissons diverses et de chicha, vous devrez déclarer cette activité commerciale et respecter les obligations contenues dans le [décret du 15 novembre 2006](#), dans l'[arrêté du 27 juillet 2007](#) et dans le [décret du 15 mai 2007](#)